

## Tournée des déchets verts

La tournée communale des déchets verts a repris et nous nous permettons de rappeler les informations suivantes :

Les déchets verts doivent être collectés dans des conteneurs prévus à cet effet (conteneurs plastiques ou petits bacs ménagers) ou dans des sacs compostables (max 15 litres).

Les grands sacs de type *BigBag* ne seront plus vidés (En cause : poids et manipulation).

De plus, les conteneurs qui contiennent des déchets non-compostables (plastiques, emballages, sacs papiers, etc...) ne seront plus vidés.

Retrouvez ces infos sur : [www.memodechets.ch](http://www.memodechets.ch) et sur [www.lelanderon.ch](http://www.lelanderon.ch)

Sont collectés dans les conteneurs « verts » :

- ✓ Déchets et restes de cuisine
- ✓ Epluchures de fruits et de légumes
- ✓ Coquilles d'œufs
- ✓ Marcs de café et de thé
- ✓ Fleurs et plantes fanées (sans pot !)
- ✓ Déchets végétaux de jardin, tailles d'arbres et de haies (**en petites quantités**)
- ✓ Tontes de gazon et d'herbe, feuillages, paille, foin
- ✓ Litières végétales (paille, sciure, copeaux) de petits animaux

Ne doivent pas être mis dans les conteneurs « verts » :

- ✗ Restes de viandes ou de poissons, crus ou cuits, os
- ✗ Huiles, vinaigres
- ✗ Sachets et/ou capsules de thé et de café
- ✗ Déchets provenant d'activités professionnelles (fleuristes, paysagistes, etc...)
- ✗ Ordures ménagères, berlingots, tubes
- ✗ Litières minérales (sable, gravier) et excréments d'animaux
- ✗ Sacs d'aspirateurs, déchets de filtres divers, poussières
- ✗ Mégots de cigarettes, cendres de bois, suie
- ✗ Plantes invasives ou à problèmes (par exemple rumex, chardons, néophytes)
- ✗ Langes et couches biodégradables
- ✗ Papier, plastiques, métal, aluminium
- ✗ Sable, cailloux, verre, porcelaine, terre cuite

Merci de votre compréhension et de votre collaboration.

Commune du Landeron